

DÉCISIONS

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2016/2018 DE LA COMMISSION

du 15 novembre 2016

écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

[notifiée sous le numéro C(2016) 7232]

(Les textes en langues allemande, anglaise, bulgare, danoise, espagnole, finnoise, française, grecque, hongroise, italienne, lettone, maltaise, néerlandaise, polonaise, portugaise, roumaine, slovaque, slovène et suédoise sont les seuls faisant foi.)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant les règlements (CEE) n° 352/78, (CE) n° 165/94, (CE) n° 2799/98, (CE) n° 814/2000, (CE) n° 1290/2005 et (CE) n° 485/2008 du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 52,

après consultation du comité des Fonds agricoles,

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil ⁽²⁾ et, à compter du 1^{er} janvier 2015, à l'article 52 du règlement (UE) n° 1306/2013, la Commission procède aux vérifications nécessaires, communique aux États membres les résultats de ces vérifications, prend connaissance des observations émises par ceux-ci, engage des discussions bilatérales pour parvenir à un accord avec les États membres concernés et communique formellement ses conclusions à ces derniers.
- (2) Les États membres ont eu la possibilité de demander l'ouverture d'une procédure de conciliation. Cette possibilité a été utilisée dans certains cas, et les rapports émis à l'issue de la procédure ont été examinés par la Commission.
- (3) Conformément au règlement (UE) n° 1306/2013, seules les dépenses agricoles effectuées conformément au droit de l'Union peuvent être financées.
- (4) Il ressort des vérifications effectuées, des discussions bilatérales et des procédures de conciliation qu'une partie des dépenses déclarées par les États membres ne remplit pas cette condition et ne peut donc être financée au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).
- (5) Il y a lieu d'indiquer les montants qui n'ont pas été reconnus comme pouvant être imputés au FEAGA et au Feader. Ces montants ne concernent pas les dépenses effectuées plus de vingt-quatre mois avant la communication écrite de la Commission aux États membres des résultats des vérifications.
- (6) Pour les cas visés à la présente décision, l'évaluation des montants à écarter en raison de leur non-conformité au droit de l'Union a été communiquée par la Commission aux États membres dans le cadre d'un rapport de synthèse ⁽³⁾.

⁽¹⁾ JO L 347 du 20.12.2013, p. 549.

⁽²⁾ Règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil du 21 juin 2005 relatif au financement de la politique agricole commune (JO L 209 du 11.8.2005, p. 1).

⁽³⁾ Ares(2016)6109155, 25.10.2016.

- (7) La présente décision ne préjuge en rien des conséquences financières que la Commission pourrait tirer d'arrêts rendus par la Cour de justice de l'Union européenne dans des affaires en instance à la date du 1^{er} septembre 2016,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les montants indiqués en annexe, qui concernent les dépenses engagées par les organismes de paiement agréés des États membres et déclarées dans le cadre du FEAGA ou du Feader, sont exclus du financement de l'Union.

Article 2

Le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Lettonie, la Hongrie, la République de Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande, le Royaume de Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 15 novembre 2016.

Par la Commission

Phil HOGAN

Membre de la Commission

ANNEXE

Décision: 52

Poste budgétaire: 05040501

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
LV	Conditionnalité	2009	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-661/14	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	212 566,45	0,00	212 566,45
	Conditionnalité	2010	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-661/14	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	92 731,87	0,00	92 731,87
	Conditionnalité	2010	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-661/14	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 1 146,35	0,00	- 1 146,35
	Conditionnalité	2011	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-661/14	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 249,48	0,00	- 249,48
	Conditionnalité	2011	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-661/14	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 425,78	0,00	- 425,78
	Conditionnalité	2012	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-661/14	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 106,22	0,00	- 106,22
	Conditionnalité	2012	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-661/14	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 183,03	0,00	- 183,03
					Total LV:	EUR	303 187,46	0,00	303 187,46

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	303 187,46	0,00	303 187,46

Poste budgétaire: 05070107

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GR	Droits	2008	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-107/14	FORFAI-TAIRE	10,00 %	EUR	9 935 755,68	4 967 877,84	4 967 877,84
	Droits	2009	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-107/14	FORFAI-TAIRE	10,00 %	EUR	9 739 243,02	0,00	9 739 243,02
	Droits	2010	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-107/14	FORFAI-TAIRE	10,00 %	EUR	9 691 976,36	0,00	9 691 976,36
					Total GR:	EUR	29 366 975,06	4 967 877,84	24 399 097,22
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
LV	Conditionnalité	2009	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-661/14	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	254 163,51	0,00	254 163,51
	Conditionnalité	2010	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-661/14	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	181 777,79	0,00	181 777,79
	Conditionnalité	2010	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-661/14	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	179,81	0,00	179,81
	Conditionnalité	2011	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-661/14	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	100,05	0,00	100,05
	Conditionnalité	2011	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-661/14	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 14,86	0,00	- 14,86
	Conditionnalité	2012	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-661/14	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	0,19	0,00	0,19
					Total LV:	EUR	436 206,49	0,00	436 206,49

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	29 803 181,55	4 967 877,84	24 835 303,71

Poste budgétaire: 6701

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
AT	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2012	Actifs situés en dehors des locaux ou des exploitations des OP	PONC-TUELLE		EUR	- 1 909 582,50	0,00	- 1 909 582,50
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2013	Actifs situés en dehors des locaux ou des exploitations des OP	PONC-TUELLE		EUR	- 1 864 938,19	0,00	- 1 864 938,19
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2012	Coûts de personnel inéligibles	PONC-TUELLE		EUR	- 39 738,41	0,00	- 39 738,41
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2013	Coûts de personnel inéligibles	PONC-TUELLE		EUR	- 41 174,87	0,00	- 41 174,87
	Irrégularités	2012	Intérêt non perçus/communiqués et retards dans la procédure de recouvrement	PONC-TUELLE		EUR	- 24 231,03	0,00	- 24 231,03
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2012	OP reconnues de manière irrégulière	PONC-TUELLE		EUR	- 498 721,65	0,00	- 498 721,65
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2013	OP reconnues de manière irrégulière	PONC-TUELLE		EUR	- 899 392,44	0,00	- 899 392,44

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2014	OP reconnues de manière irrégulière	PONCTUELLE		EUR	- 915 136,70	0,00	- 915 136,70
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2012	Faiblesses dans les contrôles clés EF 2012-13	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	- 559 871,49	- 244 804,26	- 315 067,23
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2013	Faiblesses dans les contrôles clés EF 2012-13	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	- 776 598,77	- 280 550,55	- 496 048,22
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2014	Faiblesses dans les contrôles clés EF 2014 uniquement	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	- 882 206,97	0,00	- 882 206,97
					Total AT:	EUR	- 8 411 593,02	- 525 354,81	- 7 886 238,21
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
BE	Conditionnalité	2013	Application de tolérances et clémence du système de sanction, année de demande 2012	PONCTUELLE		EUR	- 43 418,70	- 86,84	- 43 331,86
	Conditionnalité	2014	Application de tolérances et clémence du système de sanction, année de demande 2013	PONCTUELLE		EUR	- 87 826,17	- 175,65	- 87 650,52

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2015	Application de tolérances et clémence du système de sanction, année de demande 2014	PONCTUELLE		EUR	- 37 343,34	- 74,68	- 37 268,66
	Conditionnalité	2013	Champ d'application limité des contrôles des ERMG 1, 2, 4 et 5 — Aucun suivi des cas de non-respect d'ordre mineur — Analyse de risques insuffisante des contrôles par les services vétérinaires — année de demande 2012	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	- 598 444,65	- 256,81	- 598 187,84
	Conditionnalité	2014	Champ d'application limité des contrôles des ERMG 1, 2, 4 et 5 — Aucun suivi des cas de non-respect d'ordre mineur — Analyse de risques insuffisante des contrôles par les services vétérinaires — année de demande 2012	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	- 193,80	0,00	- 193,80
	Conditionnalité	2014	Champ d'application limité des contrôles des ERMG 1, 2, 4 et 5 — Aucun suivi des cas de non-respect d'ordre mineur — Analyse de risques insuffisante des contrôles par les services vétérinaires — année de demande 2013	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	- 582 487,99	0,00	- 582 487,99
	Conditionnalité	2015	Champ d'application limité des contrôles des ERMG 1, 2, 4 et 5 — Aucun suivi des cas de non-respect d'ordre mineur — Analyse de risques insuffisante des contrôles par les services vétérinaires — année de demande 2014	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	- 569 653,02	0,00	- 569 653,02
					Total BE:	EUR	- 1 919 367,67	- 593,98	- 1 918 773,69

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
DE	Certification	2014	Erreurs financières constatées par l'organisme de certification	PONC-TUELLE		EUR	- 6 121,69	0,00	- 6 121,69
	Certification	2014	Erreurs financières constatées par l'organisme de certification	PONC-TUELLE		EUR	- 2 397,36	0,00	- 2 397,36
	Aides directes découplées	2015	Lacune dans le SIPA-SIG — Exécution des contrôles croisés en vue d'établir l'éligibilité des parcelles déclarées (contrôle clé)	PONC-TUELLE		EUR	- 65 880,00	0,00	- 65 880,00
	Aides directes découplées	2016	Lacune dans le SIPA-SIG — Exécution des contrôles croisés en vue d'établir l'éligibilité des parcelles déclarées (contrôle clé)	PONC-TUELLE		EUR	- 72 630,00	0,00	- 72 630,00
					Total DE:	EUR	- 147 029,05	0,00	- 147 029,05
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
DK	Certification	2015	Erreurs détectées dans la réexécution des contrôles sur place relatifs à la population FEAGA-SIGC	PONC-TUELLE		EUR	- 3 163,98	0,00	- 3 163,98
	Certification	2012	Absence de réaction appropriée au sein de la DAFA en ce qui concerne l'entreprise éludant les contrôles	PONC-TUELLE		EUR	- 182 151,60	0,00	- 182 151,60
					Total DK:	EUR	- 185 315,58	0,00	- 185 315,58

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
ES	Recouvrements	2008	Montants non retrouvés dans la déclaration de paiement des autorités	PONC-TUELLE		EUR	- 57 499,79	0,00	- 57 499,79
	Recouvrements	2009	Montants non retrouvés dans la déclaration de paiement des autorités	PONC-TUELLE		EUR	- 57 499,79	0,00	- 57 499,79
	Recouvrements	2010	Montants non retrouvés dans la déclaration de paiement des autorités	PONC-TUELLE		EUR	- 452 132,84	0,00	- 452 132,84
	Recouvrements	2011	Montants non retrouvés dans la déclaration de paiement des autorités	PONC-TUELLE		EUR	8 118,38	0,00	8 118,38
	Recouvrements	2012	Montants non retrouvés dans la déclaration de paiement des autorités	PONC-TUELLE		EUR	0,01	0,00	0,01
	Conditionnalité	2012	Lacunes affectant l'efficacité des contrôles sur place, couverture partielle de 7 ERMG, traitement incorrect des notifications tardives et des marques auriculaires manquantes (ERMG 7 et 8), année de demande 2011	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 4 552 942,45	- 821,75	- 4 552 120,70
	Conditionnalité	2013	Lacunes affectant l'efficacité des contrôles sur place, couverture partielle de 7 ERMG, traitement incorrect des notifications tardives et des marques auriculaires manquantes (ERMG 7 et 8), année de demande 2011	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 1 537,30	0,00	- 1 537,30

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2011	Lacunes affectant l'efficacité des contrôles sur place, couverture partielle de 7 ERMG, traitement incorrect des notifications tardives et des marques auriculaires manquantes (ERMG 7 et 8), année de demande 2012	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 3 172,88	- 0,06	- 3 172,82
	Conditionnalité	2013	Lacunes affectant l'efficacité des contrôles sur place, couverture partielle de 7 ERMG, traitement incorrect des notifications tardives et des marques auriculaires manquantes (ERMG 7 et 8), année de demande 2012	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 4 507 539,72	- 84 158,35	- 4 423 381,37
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2008	Gestion environnementale des emballages	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 10 582,61	- 10 396,61	- 186,00
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2009	Gestion environnementale des emballages	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 850 590,17	- 813 343,56	- 37 246,61
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2010	Gestion environnementale des emballages	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 9 872,42	- 8 618,07	- 1 254,35
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2011	Gestion environnementale des emballages	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 2 382,39	- 2 266,08	- 116,31
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2012	Gestion environnementale des emballages	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 343,30	0,00	- 343,30

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Certification	2014	Erreur extrapolée dans la population FEAGA hors SIGC	PONCTUELLE		EUR	- 830,81	0,00	- 830,81
	Conditionnalité	2014	Traitement incorrect des notifications tardives et de l'absence de marques auriculaires (ERMG 7 et 8), année de demande 2013	PONCTUELLE		EUR	- 688 407,59	- 30 146,05	- 658 261,54
	Certification	2014	Erreur connue constatée dans la population FEAGA couverte par le SIGC RPU	PONCTUELLE		EUR	- 353 214,35	- 1 807,35	- 351 407,00
	Certification	2012	Non admissible au bénéfice de l'aide à la restructuration de l'industrie sucrière	PONCTUELLE		EUR	- 1 361 413,12	- 5 268,22	- 1 356 144,90
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2009	Aides versées indûment pour les contrats de crédit-bail	PONCTUELLE	0,00 %	EUR	- 13 336,00	- 3 289,74	- 10 046,26
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2009	Faiblesses dans l'éligibilité des dépenses	PONCTUELLE		EUR	- 29 641,68	- 1 870,43	- 27 771,25
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2011	Faiblesses dans l'éligibilité des dépenses	PONCTUELLE		EUR	- 92 471,27	- 558,53	- 91 912,74
	_Recouvrements	2008	Faiblesses dans la gestion des irrégularités	PONCTUELLE	0,00 %	EUR	- 90 579,48	0,00	- 90 579,48

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	_Recouvrements	2009	Faiblesses dans la gestion des irrégularités	PONC-TUELLE	0,00 %	EUR	- 91 063,44	0,00	- 91 063,44
	_Recouvrements	2010	Faiblesses dans la gestion des irrégularités	PONC-TUELLE	0,00 %	EUR	- 412 867,62	0,00	- 412 867,62
	_Recouvrements	2011	Faiblesses dans la gestion des irrégularités	PONC-TUELLE	0,00 %	EUR	- 59 631,00	0,00	- 59 631,00
	_Recouvrements	2012	Faiblesses dans la gestion des irrégularités	PONC-TUELLE	0,00 %	EUR	- 16 835,39	0,00	- 16 835,39
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2009	Lacunes dans le système de contrôle de la reconnaissance des organisations de producteurs	PONC-TUELLE	0,00 %	EUR	- 280 031,76	- 1 691,39	- 278 340,37
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2009	Faiblesses dans l'approbation des programmes/l'ordonnement des dépenses et faiblesses dans l'établissement de taux forfaitaires pour les actions en faveur de l'environnement. PO 2008 & 2009	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 57 063,20	- 29 708,57	- 27 354,63
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2010	Faiblesses dans l'approbation des programmes/l'ordonnement des dépenses et faiblesses dans l'établissement de taux forfaitaires pour les actions en faveur de l'environnement. PO 2008 & 2009	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 300 020,04	- 273 601,71	- 26 418,33

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2011	Faiblesses dans l'approbation des programmes/l'ordonnement des dépenses et faiblesses dans l'établissement de taux forfaitaires pour les actions en faveur de l'environnement. PO 2010, 2011 & 2012	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 205 226,38	- 205 226,38	0,00
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2012	Faiblesses dans l'approbation des programmes/l'ordonnement des dépenses et faiblesses dans l'établissement de taux forfaitaires pour les actions en faveur de l'environnement. PO 2010, 2011 & 2012	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 193 521,83	0,00	- 193 521,83
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2013	Faiblesses dans l'approbation des programmes/l'ordonnement des dépenses et faiblesses dans l'établissement de taux forfaitaires pour les actions en faveur de l'environnement. PO 2010, 2011 & 2012	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 245 200,53	0,00	- 245 200,53
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2014	Faiblesses dans l'approbation des programmes/l'ordonnement des dépenses et faiblesses dans l'établissement de taux forfaitaires pour les actions en faveur de l'environnement. PO 2013	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 323 602,75	0,00	- 323 602,75
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2009	Faiblesses dans l'approbation des programmes/l'ordonnement des dépenses et faiblesses dans l'établissement de taux forfaitaires pour les actions en faveur de l'environnement.	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 652 299,20	- 180 687,65	- 471 611,55

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2010	Faiblesses dans l'approbation des programmes/l'ordonnement des dépenses et faiblesses dans l'établissement de taux forfaitaires pour les actions en faveur de l'environnement.	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 718 821,45	- 88 990,15	- 629 831,30
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2011	Faiblesses dans l'approbation des programmes/l'ordonnement des dépenses et faiblesses dans l'établissement de taux forfaitaires pour les actions en faveur de l'environnement.	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 771 482,90	- 93 881,68	- 677 601,22
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2012	Faiblesses dans l'approbation des programmes/l'ordonnement des dépenses et faiblesses dans l'établissement de taux forfaitaires pour les actions en faveur de l'environnement.	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 14 516,85	0,00	- 14 516,85
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2008	Faiblesses dans la gestion du risque de double financement	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 668 667,53	- 588 156,44	- 80 511,09
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2009	Faiblesses dans la gestion du risque de double financement	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 680 158,12	- 237 238,19	- 442 919,93
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2010	Faiblesses dans la gestion du risque de double financement	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 736 610,85	- 91 366,47	- 645 244,38

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2011	Faiblesses dans la gestion du risque de double financement	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	- 718 697,92	- 127 039,32	- 591 658,60
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2012	Faiblesses dans la gestion du risque de double financement	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	- 706 338,24	- 26 251,74	- 680 086,50
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels, y compris retraits	2013	Faiblesses dans la gestion du risque de double financement	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	- 599 782,11	- 23 254,76	- 576 527,35
					Total ES:	EUR	- 21 580 310,68	- 2 929 639,25	- 18 650 671,43
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
FR	Irrégularités	2010	Cas n° DAJ2/DPO8492	PONCTUELLE		EUR	- 26 750 942,00	0,00	- 26 750 942,00
	Irrégularités	2010	Cas n° GXHP200700062	PONCTUELLE		EUR	- 2 920,03	0,00	- 2 920,03
	Irrégularités	2010	Cas n° LAIT 02836/TR410759	PONCTUELLE		EUR	- 144 027,14	0,00	- 144 027,14
	Irrégularités	2010	Cas n° OINP201180010	PONCTUELLE		EUR	- 38 302,46	0,00	- 38 302,46

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Irrégularités	2010	Cas n° TR2001008	PONC-TUELLE		EUR	- 50 253,13	0,00	- 50 253,13
	Irrégularités	2010	Cas n° TR451024	PONC-TUELLE		EUR	- 2 960 918,36	0,00	- 2 960 918,36
	Irrégularités	2010	Cas ayant échappé à l'application de la règle des 50/50 en raison d'un retard d'évaluation	PONC-TUELLE		EUR	- 9 569,59	0,00	- 9 569,59
	Irrégularités	2010	Cas non déclarés dans le tableau de l'annexe III ou déclarés avec un PACA inexact et ayant ainsi échappé à l'application de la règle des 50/50	PONC-TUELLE		EUR	- 7 884,99	0,00	- 7 884,99
	Irrégularités	2010	Cas non déclarés dans le tableau de l'annexe III et ayant ainsi échappé à l'application de la règle des 50/50	PONC-TUELLE		EUR	- 4 171 977,50	0,00	- 4 171 977,50
	Irrégularités	2015	Non respect de la diligence prévue à l'article 32, paragraphe 5, du règlement (CE) n° 1290/2005	PONC-TUELLE		EUR	- 1 402 884,37	0,00	- 1 402 884,37
	Irrégularités	2010	prédettes non converties en dettes dans l'année qui a suivi le premier constat	PONC-TUELLE		EUR	- 10 853 421,42	0,00	- 10 853 421,42
	Irrégularités	2010	Créances non valorisées soustraites à l'application de la règle du 50/50	PONC-TUELLE		EUR	- 6 653,47	0,00	- 6 653,47
	Actions de promotion	2010	Faiblesse dans le contrôle de la sélection de l'organisme d'exécution (procédure concurrentielle insuffisante)	FORFAITAIRE	25,00 %	EUR	- 205 820,79	0,00	- 205 820,79

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Actions de promotion	2011	Faiblesse dans le contrôle de la sélection de l'organisme d'exécution (procédure concurrentielle insuffisante)	FORFAIT- TAIRE	25,00 %	EUR	- 239 784,46	0,00	- 239 784,46
	Actions de promotion	2012	Faiblesse dans le contrôle de la sélection de l'organisme d'exécution (procédure concurrentielle insuffisante)	FORFAIT- TAIRE	25,00 %	EUR	- 219 122,42	0,00	- 219 122,42
	Actions de promotion	2013	Faiblesse dans le contrôle de la sélection de l'organisme d'exécution (procédure concurrentielle insuffisante)	FORFAIT- TAIRE	25,00 %	EUR	- 40 407,41	0,00	- 40 407,41
					Total FR:	EUR	- 47 104 889,54	0,00	- 47 104 889,54
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GB	Certification	2012	Ajustements concernant les remboursements à l'organisme payeur	PONC- TUELLE		EUR	- 10 766,00	- 236,42	- 10 529,58
	Aides directes découplées	2014	Absence de recouvrements rétroactifs pour les années de demande 2013 et 2014, art. 80 du règlement (CE) n° 1122/2009	PONC- TUELLE		EUR	- 819 832,00	0,00	- 819 832,00
					Total GB:	EUR	- 830 598,00	- 236,42	- 830 361,58

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
HU	Conditionnalité	2013	Application d'une tolérance pour l'identification des animaux, aucune évaluation des cas de non-respect d'ordre mineur, indulgence dans le système de sanctions, délai de grâce pour le remplacement des marques auriculaires, année de demande 2012	PONC-TUELLE		EUR	- 345 104,16	0,00	- 345 104,16
	Vin — Investissements	2013	Contrôle insuffisant des critères d'éligibilité de l'investissement	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 141 511,53	0,00	- 141 511,53
	Vin — Investissements	2014	Contrôle insuffisant des critères d'éligibilité de l'investissement	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 132 732,62	0,00	- 132 732,62
	Vin — Investissements	2015	Contrôle insuffisant des critères d'éligibilité de l'investissement	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 65 771,82	0,00	- 65 771,82
	Aides directes découplées	2012	Absence de procédure rétroactive 2008-2013	PONC-TUELLE		EUR	- 27 454 967,41	0,00	- 27 454 967,41
	Aides directes découplées	2013	Absence de procédure rétroactive 2008-2013	PONC-TUELLE		EUR	- 1 205 419,21	0,00	- 1 205 419,21
	Conditionnalité	2014	Aucune évaluation des cas de non-respect d'ordre mineur, indulgence dans le système de sanctions, délai de grâce pour le remplacement des marques auriculaires, année de demande 2013	PONC-TUELLE		EUR	- 85 272,17	0,00	- 85 272,17
	Conditionnalité	2015	Aucune évaluation des cas de non-respect d'ordre mineur, indulgence dans le système de sanctions, délai de grâce pour le remplacement des marques auriculaires, année de demande 2014	PONC-TUELLE		EUR	- 47 840,41	0,00	- 47 840,41

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Aides directes découplées	2012	Identification des parcelles pour les années de demande 2011 et 2012	PONC-TUELLE		EUR	- 7 473,33	0,00	- 7 473,33
	Aides directes découplées	2013	Identification des parcelles pour les années de demande 2011 et 2012	PONC-TUELLE		EUR	- 7 473,32	0,00	- 7 473,32
	Aides directes découplées	2012	Lacunes dans l'analyse de risque, années de demande 2011, 2012 et 2013	PONC-TUELLE		EUR	- 7 038 944,95	0,00	- 7 038 944,95
	Aides directes découplées	2013	Lacunes dans l'analyse de risque, années de demande 2011, 2012 et 2013	PONC-TUELLE		EUR	- 3 371 318,84	0,00	- 3 371 318,84
	Aides directes découplées	2014	Lacunes dans l'analyse de risque, années de demande 2011, 2012 et 2013	PONC-TUELLE		EUR	- 1 348 980,52	0,00	- 1 348 980,52
	Aides directes découplées	2013	Lacunes dans l'analyse de risque, années de demande 2012 et 2013	PONC-TUELLE		EUR	- 7 038 944,95	0,00	- 7 038 944,95
	Aides directes découplées	2014	Lacunes dans l'analyse de risque, années de demande 2012 et 2013	PONC-TUELLE		EUR	- 10 410 263,79	0,00	- 10 410 263,79
					Total HU:	EUR	- 58 702 019,03	0,00	- 58 702 019,03
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
IT	Certification	2013	frais de recouvrement de 20 % actualisés trop tard	PONC-TUELLE		EUR	- 65 518,44	0,00	- 65 518,44

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Programme en faveur de la consommation de fruits à l'école	2012	Absence de contrôles des frais de communication	FORFAIT- TAIRE	10,00 %	EUR	- 54 596,43	0,00	- 54 596,43
	Programme en faveur de la consommation de fruits à l'école	2013	Absence de contrôles des frais de communication	FORFAIT- TAIRE	10,00 %	EUR	- 43 039,98	0,00	- 43 039,98
	Programme en faveur de la consommation de fruits à l'école	2014	Absence de contrôles des frais de communication	FORFAIT- TAIRE	10,00 %	EUR	- 56 718,12	0,00	- 56 718,12
	Vin — Restructuration	2012	Mauvaise application du contrôle institué par l'article 79 du règlement (CE) n° 555/2008	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 851,44	0,00	- 851,44
	Vin — Restructuration	2013	Mauvaise application du contrôle institué par l'article 79 du règlement (CE) n° 555/2008	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 354 700,47	0,00	- 354 700,47
	Vin — Restructuration	2014	Mauvaise application du contrôle institué par l'article 79 du règlement (CE) n° 555/2008	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 360 360,05	0,00	- 360 360,05
	Autres aides directes — Articles 68-72 du règlement (CE) n° 73/2009	2012	Application incorrecte des réductions	PONC- TUELLE		EUR	- 6 558,38	0,00	- 6 558,38
	Autres aides directes — Articles 68-72 du règlement n° 73/2009	2013	Calcul incorrect des réductions	PONC- TUELLE		EUR	- 334,77	0,00	- 334,77

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Programme en faveur de la consommation de fruits à l'école	2012	Non-respect des dispositions relatives aux marchés publics	FORFAIT- TAIRE	25,00 %	EUR	- 4 170 834,38	0,00	- 4 170 834,38
	Programme en faveur de la consommation de fruits à l'école	2013	Non-respect des dispositions relatives aux marchés publics	FORFAIT- TAIRE	25,00 %	EUR	- 4 779 213,02	0,00	- 4 779 213,02
	Autres aides directes — Articles 68-72 du règlement (CE) n° 73/2009	2012	Paiements pour des animaux inéligibles	PONC- TUELLE		EUR	- 935,59	0,00	- 935,59
	Autres aides directes — Articles 68-72 du règlement (CE) n° 73/2009	2013	Paiements pour des animaux inéligibles	PONC- TUELLE		EUR	- 1 139,51	0,00	- 1 139,51
	Certification	2013		PONC- TUELLE		EUR	- 37 986,20	0,00	- 37 986,20
	Autres aides directes — Articles 68-72 du règlement (CE) n° 73/2009	2012	Taux de contrôles sur place et taille de l'échantillon pour les contrôles sur place non respectés	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 2 035 878,67	- 6 474,85	- 2 029 403,82
	Autres aides directes — Articles 68-72 du règlement (CE) n° 73/2009	2013	Taux de contrôles sur place et taille de l'échantillon pour les contrôles sur place non respectés	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 366 823,40	- 29,48	- 366 793,92
	Autres aides directes — Articles 68-72 du règlement (CE) n° 73/2009	2014	Taux de contrôles sur place et taille de l'échantillon pour les contrôles sur place non respectés	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 360 765,32	0,00	- 360 765,32
					Total IT:	EUR	- 12 696 254,17	- 6 504,33	- 12 689 749,84

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
NL	Irrégularités	2010	Aucune mesure de recouvrement prise par les autorités néerlandaises en ce qui concerne des irrégularités détectées dans une enquête de l'OLAF en 2000.	PONC-TUELLE		EUR	- 424 837,90	0,00	- 424 837,90
					Total NL:	EUR	- 424 837,90	0,00	- 424 837,90
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
PL	Certification	2013	Cas pour lesquels l'organisme payeur a décidé de ne pas poursuivre le recouvrement	PONC-TUELLE		EUR	- 11 155,11	0,00	- 11 155,11
	Fruits et légumes — Groupements de producteurs pré-reconnus	2012	Faiblesses dans les contrôles clés, en particulier en ce qui concerne la vérification des plans de reconnaissance et des critères de reconnaissance	FORFAIT- TAIRE	25,00 %	EUR	- 64 974 750,82	- 25 989 900,32	- 38 984 850,50
	Fruits et légumes — Groupements de producteurs pré-reconnus	2013	Faiblesses dans les contrôles clés, en particulier en ce qui concerne la vérification des plans de reconnaissance et des critères de reconnaissance	FORFAIT- TAIRE	25,00 %	EUR	- 76 816 098,12	0,00	- 76 816 098,12
					Total PL:	EUR	- 141 802 004,05	- 25 989 900,32	- 115 812 103,73
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
PT	Autres aides directes — POSEI	2012	L'activité de contrôle normale était financée par la rubrique assistance technique du sous-programme POSEI pour les Açores	PONC-TUELLE		EUR	- 460 202,73	0,00	- 460 202,73

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Autres aides directes — POSEI	2013	L'activité de contrôle normale était financée par la rubrique assistance technique du sous-programme POSEI pour les Açores	PONCTUELLE		EUR	- 200 000,00	0,00	- 200 000,00
	Aide alimentaire dans la Communauté	2010	Faiblesse d'un contrôle clé pour le «suivi des contrôles» (comptabilité matières) du 1.9.2010 jusqu'à la fin du programme 2010 en faveur des plus démunis	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	- 390 318,22	0,00	- 390 318,22
	Aide alimentaire dans la Communauté	2011	Faiblesse d'un contrôle clé pour le «suivi des contrôles» (comptabilité matières) du 1.9.2010 jusqu'à la fin du programme 2010 en faveur des plus démunis	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	- 374 320,14	0,00	- 374 320,14
	Aide alimentaire dans la Communauté	2012	Faiblesse d'un contrôle clé pour le «suivi des contrôles» (comptabilité matières) du 1.9.2010 jusqu'à la fin du programme 2010 en faveur des plus démunis	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	- 381 406,97	0,00	- 381 406,97
					Total PT:	EUR	- 1 806 248,06	0,00	- 1 806 248,06
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
RO	Conditionnalité	2011	Absence d'analyse de risque pour l'identification animale — absence de vérification des ERMG 1 et ERMG 5 pour tous les agriculteurs, aucun critère spécifique pour la sélection des parcelles lors des contrôles sur place, année de demande 2012	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	- 21 404,36	- 25,22	- 21 379,14

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2012	Absence d'analyse de risque pour l'identification animale — absence de vérification des ERMG 1 et ERMG 5 pour tous les agriculteurs, aucun critère spécifique pour la sélection des parcelles lors des contrôles sur place, année de demande 2012	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 14 469,30	- 19,41	- 14 449,89
	Conditionnalité	2013	Absence d'analyse de risque pour l'identification animale — absence de vérification des ERMG 1 et ERMG 5 pour tous les agriculteurs, aucun critère spécifique pour la sélection des parcelles lors des contrôles sur place, année de demande 2012	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 651 591,27	- 874,73	- 650 716,54
	Autres aides directes — Articles 68-72 du règlement (CE) n° 73/2009	2013	Animaux ne figurant pas dans le registre du troupeau	PONC-TUELLE		EUR	- 1 121,04	0,00	- 1 121,04
	Autres aides directes — Articles 68-72 du règlement (CE) n° 73/2009	2014	Animaux ne figurant pas dans le registre du troupeau	PONC-TUELLE		EUR	- 285,82	0,00	- 285,82
	Autres aides directes — Articles 68-72 du règlement (CE) n° 73/2009	2013	Contrôles sur place défaillants	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 43 624,29	0,00	- 43 624,29
	Autres aides directes — Articles 68-72 du règlement (CE) n° 73/2009	2014	Insuffisance des contrôles sur place	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 135 630,95	0,00	- 135 630,95
	Autres aides directes — Articles 68-72 du règlement (CE) n° 73/2009	2015	Insuffisance des contrôles sur place	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 237 720,00	0,00	- 237 720,00

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Certification	2010	Erreur dans le système de gestion des créances — exercice financier 2010 du FEAGA	PONCTUELLE		EUR	- 2 776,25	0,00	- 2 776,25
	Certification	2011	Erreur dans le système de gestion des créances — exercice financier 2011 du FEAGA	PONCTUELLE		EUR	- 1 261,10	0,00	- 1 261,10
	Contrôle des opérations	2010	Faiblesses du cadre administratif et qualité insuffisante des contrôles pour l'exercice financier 2010	FORFAITAIRE	0,50 %	EUR	- 49 843,71	0,00	- 49 843,71
	Contrôle des opérations	2011	Faiblesses du cadre administratif et qualité insuffisante des contrôles pour l'exercice financier 2011	FORFAITAIRE	0,50 %	EUR	- 239 834,11	0,00	- 239 834,11
	Contrôle des opérations	2012	Faiblesses du cadre administratif et qualité insuffisante des contrôles pour l'exercice financier 2012	FORFAITAIRE	0,50 %	EUR	- 55 896,10	0,00	- 55 896,10
					Total RO:	EUR	- 1 455 458,30	- 919,36	- 1 454 538,94
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
SE	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2010	Reconnaissance indue	PONCTUELLE	0,00 %	EUR	- 451 853,95	0,00	- 451 853,95
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2011	Reconnaissance indue	PONCTUELLE	0,00 %	EUR	- 349 305,95	0,00	- 349 305,95

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2010	Faiblesses dans les contrôles clés	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 27 794,70	- 7 638,10	- 20 156,60
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2010	Faiblesses dans les contrôles clés	FORFAIT- TAIRE	10,00 %	EUR	- 383 072,07	- 29 585,26	- 353 486,81
	Fruits et légumes — Programmes opérationnels	2011	Faiblesses dans les contrôles clés	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 117 435,73	- 17 465,30	- 99 970,43
					Total SE:	EUR	- 1 329 462,40	- 54 688,66	- 1 274 773,74
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
SI	Conditionnalité	2013	Faiblesses dans les contrôles sur place des ERMG 1, ERMG 16, ERMG 17, ERMG 18 et la grille d'évaluation. Année de demande 2012	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 1 590,84	0,00	- 1 590,84
	Conditionnalité	2014	Faiblesses dans les contrôles sur place des ERMG 1, ERMG 16, ERMG 17, ERMG 18 et la grille d'évaluation. Année de demande 2012	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 19,96	0,00	- 19,96
	Conditionnalité	2014	Faiblesses dans les contrôles sur place des ERMG 1, ERMG 16, ERMG 17, ERMG 18 et la grille d'évaluation. Année de demande 2013	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 280 043,67	0,00	- 280 043,67

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2013	Faiblesses dans les contrôles sur place des ERMG 1, ERMG 16, ERMG 17, ERMG 18 et la grille d'évaluation. Année de demande 2014	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 8 439,51	0,00	- 8 439,51
	Conditionnalité	2015	Faiblesses dans les contrôles sur place des ERMG 1, ERMG 16, ERMG 17, ERMG 18 et la grille d'évaluation. Année de demande 2014	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 271 939,48	- 68,42	- 271 871,06
					Total SI:	EUR	- 562 033,46	- 68,42	- 561 965,04
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
SK	Conditionnalité	2012	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2011	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 1 591 159,40	- 8 695,79	- 1 582 463,61
	Conditionnalité	2013	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2011	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 2 181,65	- 11,91	- 2 169,74
	Conditionnalité	2014	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2011	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 734,05	0,00	- 734,05

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2011	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2012	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 2 995,21	0,00	- 2 995,21
	Conditionnalité	2012	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2012	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 534,75	0,00	- 534,75
	Conditionnalité	2013	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2012	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 1 764 473,62	0,00	- 1 764 473,62
	Conditionnalité	2014	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2012	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 798,08	0,00	- 798,08
	Conditionnalité	2012	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2013	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 965,25	0,00	- 965,25
	Conditionnalité	2013	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2013	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 985,39	0,00	- 985,39

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2014	Absence de définition d'un BCAA, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2013	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 740 795,43	0,00	- 740 795,43
					Total SK:	EUR	- 4 105 622,83	- 8 707,70	- 4 096 915,13

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	- 303 063 043,74	- 29 516 613,25	- 273 546 430,49

Poste budgétaire: 6711

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
BE	Certification:	2014	Erreur connue dans la population Feader SIGC	PONC- TUELLE		EUR	- 24 230,01	- 48,86	- 24 181,15
	Certification:	2014	ELPP pour la population Feader non concernée par le SIGC	PONC- TUELLE		EUR	- 123 429,41	0,00	- 123 429,41
	Certification:	2014	ELPP pour la population Feader SIGC	PONC- TUELLE		EUR	- 110 788,10	- 223,42	- 110 564,68
	Conditionnalité	2013	Champ d'application limité des contrôles des ERMG 1, 2, 4 et 5 — Aucun suivi des cas de non-respect d'ordre mineur — Analyse de risques insuffisante des contrôles par les services vétérinaires — année de demande 2012	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 19 570,41	0,00	- 19 570,41

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2014	Champ d'application limité des contrôles des ERMG 1, 2, 4 et 5 — Aucun suivi des cas de non-respect d'ordre mineur — Analyse de risques insuffisante des contrôles par les services vétérinaires — année de demande 2012	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	280,00	0,00	280,00
	Conditionnalité	2013	Champ d'application limité des contrôles des ERMG 1, 2, 4 et 5 — Aucun suivi des cas de non-respect d'ordre mineur — Analyse de risques insuffisante des contrôles par les services vétérinaires — année de demande 2013	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	1,07	0,00	1,07
	Conditionnalité	2014	Champ d'application limité des contrôles des ERMG 1, 2, 4 et 5 — Aucun suivi des cas de non-respect d'ordre mineur — Analyse de risques insuffisante des contrôles par les services vétérinaires — année de demande 2013	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 16 006,55	0,00	- 16 006,55
					Total BE:	EUR	- 293 743,41	- 272,28	- 293 471,13
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
BG	Développement rural, Feader, axe 1 — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2015	Absence de contrôle de l'obligation pour les exploitations de semi-subsistance de commercialiser une partie de leur production	FORFAIT- TAIRE	10,00 %	EUR	- 187 091,42	0,00	- 187 091,42
	Développement rural Feader Axe 1 — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire (2007-2013)	2013	Absence de contrôle de l'obligation pour les exploitations de semi-subsistance de commercialiser une partie de leur production	FORFAIT- TAIRE	10,00 %	EUR	- 365 906,63	0,00	- 365 906,63

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural, Feader, axe 1 — Mesures bénéficiant d'une aide à taux forfaitaire	2014	Absence de contrôle de l'obligation pour les exploitations de semi-subsistance de commercialiser une partie de leur production	FORFAITAIRE	10,00 %	EUR	- 812 405,82	0,00	- 812 405,82
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2011	Prix de vente préférentiel de l'électricité non inclus dans le contrôle de double financement	PONCTUELLE		EUR	- 436 311,22	0,00	- 436 311,22
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2012	Prix de vente préférentiel de l'électricité non inclus dans le contrôle de double financement	PONCTUELLE		EUR	- 3 218 840,38	0,00	- 3 218 840,38
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2013	Prix de vente préférentiel de l'électricité non inclus dans le contrôle de double financement	PONCTUELLE		EUR	- 1 121 595,00	0,00	- 1 121 595,00
					Total BG:	EUR	- 6 142 150,47	0,00	- 6 142 150,47
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
DE	Certification:	2013	Erreurs financières constatées par l'organisme de certification	PONCTUELLE		EUR	- 977,11	0,00	- 977,11
	Certification:	2014	Erreurs financières constatées par l'organisme de certification	PONCTUELLE		EUR	- 708,76	0,00	- 708,76

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Certification	2012	Erreurs financières constatées par l'organisme de certification	PONC-TUELLE		EUR	- 496,49	0,00	- 496,49
					Total DE:	EUR	- 2 182,36	0,00	- 2 182,36
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
DK	Certification:	2012	Feader — ELPP	PONC-TUELLE		EUR	- 1 001 809,47	- 307 761,24	- 694 048,23
	Certification	2014	Erreurs détectées dans la réexécution des contrôles sur place relatifs à la population Feader hors SIGC	PONC-TUELLE		EUR	- 2,01	0,00	- 2,01
	Certification	2014	Erreurs détectées dans la réexécution des contrôles sur place relatifs à la population Feader-SIGC	PONC-TUELLE		EUR	- 93,35	0,00	- 93,35
	Certification	2013	Erreurs financières constatées dans les sondage de conformité de la population Feader hors SIGC	PONC-TUELLE		EUR	- 126,37	- 3,35	- 123,02
	Certification	2013	ELPP pour la population Feader hors SIGC	PONC-TUELLE		EUR	- 837 801,30	- 15 027,43	- 822 773,87
	Certification	2014	ELPP pour la population Feader hors SIGC	PONC-TUELLE		EUR	- 193 310,80	- 4 445,75	- 188 865,05

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Certification	2012	Erreurs financières non recouvrées à partir de l'exercice financier 2012	PONCTUELLE		EUR	- 105,59	- 0,63	- 104,96
					Total DK:	EUR	- 2 033 248,89	- 327 238,40	- 1 706 010,49
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
ES	Conditionnalité	2012	Lacunes affectant l'efficacité des contrôles sur place, couverture partielle de 7 ERMG, traitement incorrect des notifications tardives et des marques auriculaires manquantes (ERMG 7 et 8), année de demande 2011	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 218 631,80	0,00	- 218 631,80
	Conditionnalité	2013	Lacunes affectant l'efficacité des contrôles sur place, couverture partielle de 7 ERMG, traitement incorrect des notifications tardives et des marques auriculaires manquantes (ERMG 7 et 8), année de demande 2011	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 43 203,42	0,00	- 43 203,42
	Conditionnalité	2012	Lacunes affectant l'efficacité des contrôles sur place, couverture partielle de 7 ERMG, traitement incorrect des notifications tardives et des marques auriculaires manquantes (ERMG 7 et 8), année de demande 2012	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 5,43	0,00	- 5,43
	Conditionnalité	2013	Lacunes affectant l'efficacité des contrôles sur place, couverture partielle de 7 ERMG, traitement incorrect des notifications tardives et des marques auriculaires manquantes (ERMG 7 et 8), année de demande 2012	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 171 297,45	0,00	- 171 297,45

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Certification	2013	Corrections d'exercices précédents restant à effectuer — population Feader—hors SIGC.	PONC-TUELLE		EUR	- 13 337,67	- 13 324,84	- 12,83
	Certification	2013	Erreurs constatées dans les tests de validation de la population Feader hors SIGC ELPP	PONC-TUELLE		EUR	- 110 102,63	- 4 469,05	- 105 633,58
	Certification	2012	Erreur extrapolée dans la population Feader hors SIGC	PONC-TUELLE		EUR	- 2 532 066,96	- 494 665,62	- 2 037 401,34
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2009	M125: contrôles insuffisants de l'éligibilité des projets relevant de M125.	FORFAITAIRES	10,00 %	EUR	- 5 995,99	0,00	- 5 995,99
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2012	M125: contrôles insuffisants de l'éligibilité des projets relevant de M125.	FORFAITAIRES	10,00 %	EUR	- 227 944,41	0,00	- 227 944,41
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2010	Faiblesses en M123: critères de sélection; évaluation du caractère raisonnable des coûts; vérification des critères concernant les PME	FORFAITAIRES	10,00 %	EUR	- 2 758,71	- 1 090,07	- 1 668,64
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2011	Faiblesses en M123: critères de sélection; évaluation du caractère raisonnable des coûts; vérification des critères concernant les PME	FORFAITAIRES	5,00 %	EUR	- 5 565,88	0,00	- 5 565,88

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2011	Faiblesses en M123: critères de sélection; évaluation du caractère raisonnable des coûts; vérification des critères concernant les PME	FORFAIT- TAIRE	10,00 %	EUR	– 397 882,31	0,00	– 397 882,31
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2012	Faiblesses en M123: critères de sélection; évaluation du caractère raisonnable des coûts; vérification des critères concernant les PME	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	– 11 170,64	0,00	– 11 170,64
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2012	Faiblesses en M123: critères de sélection; évaluation du caractère raisonnable des coûts; vérification des critères concernant les PME	FORFAIT- TAIRE	10,00 %	EUR	– 1 528 198,12	0,00	– 1 528 198,12
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2013	Faiblesses en M123: critères de sélection; évaluation du caractère raisonnable des coûts; vérification des critères concernant les PME	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	– 91 853,90	0,00	– 91 853,90
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2013	Faiblesses en M123: critères de sélection; évaluation du caractère raisonnable des coûts; vérification des critères concernant les PME	FORFAIT- TAIRE	10,00 %	EUR	– 1 574 201,32	0,00	– 1 574 201,32
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2014	Faiblesses en M123: critères de sélection; évaluation du caractère raisonnable des coûts; vérification des critères concernant les PME	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	– 51 302,36	0,00	– 51 302,36

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2014	Faiblesses en M123: critères de sélection; évaluation du caractère raisonnable des coûts; vérification des critères concernant les PME	FORFAIT- TAIRE	10,00 %	EUR	- 1 022 883,10	0,00	- 1 022 883,10
					Total ES:	EUR	- 8 008 402,10	- 513 549,58	- 7 494 852,52
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
FI	Développement rural, Feader, Axe 4 Leader (2007–2013)	2012	Faiblesses dans la vérification du caractère raisonnable des coûts de la mesure 413	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 166 858,19	0,00	- 166 858,19
					Total FI:	EUR	- 166 858,19	0,00	- 166 858,19
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GB	Développement rural, Feader, Axe 4 Leader (2007–2013)	2013	Manque de contrôles appropriés du double financement (contrôle clé)	PONC- TUELLE		EUR	- 3 008,34	0,00	- 3 008,34
	Développement rural, Feader, Axe 4 Leader (2007–2013)	2013	Absence de contrôles appropriés quant à l'admissibilité des coûts de l'opération (contrôle clé)	PONC- TUELLE		EUR	- 204 505,57	0,00	- 204 505,57
					Total GB:	EUR	- 207 513,91	0,00	- 207 513,91

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
IE	Certification	2014	Erreurs connues constatées dans la population Feader couverte par le SIGC	PONC-TUELLE		EUR	- 4 006,11	0,00	- 4 006,11
	Certification	2014	Erreurs connues constatées dans la population Feader hors SIGC	PONC-TUELLE		EUR	- 7 553,44	- 62,31	- 7 491,13
					Total IE:	EUR	- 11 559,55	- 62,31	- 11 497,24
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
IT	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2011	Nombre d'erreurs dans les fichiers résultant de la faiblesse du système de contrôle.	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 322 955,33	- 119 880,04	- 203 075,29
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Autres (2007–2013)	2012	Nombre d'erreurs dans les fichiers résultant de la faiblesse du système de contrôle.	PONC-TUELLE		EUR	- 17 259,86	0,00	- 17 259,86
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2012	Nombre d'erreurs dans les fichiers résultant de la faiblesse du système de contrôle.	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 1 048 678,11	- 105 713,76	- 942 964,35
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2013	Nombre d'erreurs dans les fichiers résultant de la faiblesse du système de contrôle.	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 1 610 347,46	- 8 580,00	- 1 601 767,46

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural Feader Axe 1 (2007–2013)	2007	L'analyse de risque des contrôles sur place n'est pas correctement mise à jour	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	– 9 065,98	– 1 091,16	– 7 974,82
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2008	L'analyse de risque des contrôles sur place n'est pas correctement mise à jour	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	– 407,39	0,00	– 407,39
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2009	L'analyse de risque des contrôles sur place n'est pas correctement mise à jour	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	– 4 029,20	– 588,01	– 3 441,19
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2010	L'analyse de risque des contrôles sur place n'est pas correctement mise à jour	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	– 45 823,63	– 2 648,46	– 43 175,17
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2011	L'analyse de risque des contrôles sur place n'est pas correctement mise à jour	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	– 93 330,46	– 3 893,24	– 89 437,22
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2012	L'analyse de risque des contrôles sur place n'est pas correctement mise à jour	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	– 320 482,97	– 25 971,96	– 294 511,01
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2013	L'analyse de risque des contrôles sur place n'est pas correctement mise à jour	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	– 424 992,50	– 47 702,52	– 377 289,98

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2014	L'analyse de risque des contrôles sur place n'est pas correctement mise à jour	FORFAI-TAIRE	2,00 %	EUR	- 178 543,97	- 21 276,84	- 157 267,13
	Développement rural Feader Axe 1 (2007–2013)	2007	Le caractère raisonnable des coûts n'est pas correctement évalué	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 2 727,89	0,00	- 2 727,89
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2009	Le caractère raisonnable des coûts n'est pas correctement évalué	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 1 470,04	0,00	- 1 470,04
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2010	Le caractère raisonnable des coûts n'est pas correctement évalué	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 6 621,14	0,00	- 6 621,14
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2011	Le caractère raisonnable des coûts n'est pas correctement évalué	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 9 733,10	0,00	- 9 733,10
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2012	Le caractère raisonnable des coûts n'est pas correctement évalué	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 64 929,91	0,00	- 64 929,91
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2013	Le caractère raisonnable des coûts n'est pas correctement évalué	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 119 256,29	0,00	- 119 256,29

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2014	Le caractère raisonnable des coûts n'est pas correctement évalué	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 53 192,08	0,00	- 53 192,08
					Total IT:	EUR	- 4 333 847,31	- 337 345,99	- 3 996 501,32
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
MT	Certification	2014		PONCTUELLE		EUR	- 73 406,00	0,00	- 73 406,00
					Total MT:	EUR	- 73 406,00	0,00	- 73 406,00
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
NL	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2013		PONCTUELLE		EUR	- 85 000,00	0,00	- 85 000,00
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2014	Faiblesses dans les contrôles de la passation des marchés Correction fondée sur le nouveau calcul du taux d'erreur	EXTRAPO-LÉE	0,81 %	EUR	- 105 036,34	0,00	- 105 036,34
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2013	Faiblesses dans les contrôles des procédures de passation de marchés publics, sur la base du nouveau calcul du taux d'erreur	EXTRAPO-LÉE	0,81 %	EUR	- 116 704,26	- 328,69	- 116 375,57

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2014	Faiblesses dans les contrôles du caractère raisonnable des coûts correction appliquée sur 52,26 % des dépenses	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 709 760,04	0,00	- 709 760,04
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2013	Faiblesses dans les contrôles du caractère raisonnable des coûts, correction appliquée sur 52,26 % des dépenses	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 788 603,51	- 2 221,05	- 786 382,46
					Total NL:	EUR	- 1 805 104,15	- 2 549,74	- 1 802 554,41
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
PT	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2010	Évaluation insuffisante du caractère raisonnable des coûts d'investissement	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 278 756,48	0,00	- 278 756,48
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2011	Évaluation insuffisante du caractère raisonnable des coûts d'investissement	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 757 851,45	- 271 077,60	- 486 773,85
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2012	Évaluation insuffisante du caractère raisonnable des coûts d'investissement	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 419 869,93	- 55 060,96	- 364 808,97
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2013	Évaluation insuffisante du caractère raisonnable des coûts d'investissement	FORFAI-TAIRE	5,00 %	EUR	- 324 408,44	0,00	- 324 408,44

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Investissement Feader en faveur du développement rural — bénéficiaires privés	2014	Évaluation insuffisante du caractère raisonnable des coûts d'investissement	FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 209 924,00	0,00	- 209 924,00
					Total PT:	EUR	- 1 990 810,30	- 326 138,56	- 1 664 671,74
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
RO	Conditionnalité	2013	Absence d'analyse de risque pour l'identification animale — absence de vérification des ERMG 1 et ERMG 5 pour tous les agriculteurs, aucun des critères spécifiques pour la sélection des parcelles lors des contrôles sur place, année de demande 2012	FORFAITAIRE	2,00 %	EUR	- 97 630,09	0,00	- 97 630,09
	Certification	2010		PONCTUELLE		EUR	- 4 653 241,82	- 275 778,82	- 4 377 463,00
	Certification	2011		PONCTUELLE		EUR	- 3 210 679,11	- 267 668,25	- 2 943 010,86
	Conditionnalité	2012		FORFAITAIRE	5,00 %	EUR	- 887 541,50	0,00	- 887 541,50

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2013		FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 24 239,06	0,00	- 24 239,06
	Conditionnalité	2013		FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 950 060,57	0,00	- 950 060,57
	Conditionnalité	2014	Absence de contrôle des exigences minimales relatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et le manque de contrôles efficaces des exigences minimales concernant l'utilisation d'engrais, année de demande 2013	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 390 637,48	0,00	- 390 637,48
	Développement rural, Feader, Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2010	Non-respect de l'engagement de 5 ans pour les MAE	PONC- TUELLE		EUR	- 975 531,89	- 33 285,00	- 942 246,89
	Développement rural, Feader, Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2011		PONC- TUELLE		EUR	- 1 798 686,77	- 89 934,34	- 1 708 752,43
	Développement rural, Feader, Axe 2 (2007-2013, mesures liées à la surface)	2012		PONC- TUELLE		EUR	- 2 866 913,52	- 15 400,00	- 2 851 513,52

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Autres (2007–2013)	2012	Faiblesses dans les domaines suivants: conditions artificielles	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	– 148 810,96	0,00	– 148 810,96
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2009	Faiblesses dans les domaines suivants: conditions artificielles et vérification du caractère raisonnable des coûts et critères de sélection	FORFAIT- TAIRE	25,00 %	EUR	– 11 702,85	0,00	– 11 702,85
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2010	Faiblesses dans les domaines suivants:	FORFAIT- TAIRE	25,00 %	EUR	– 321 762,57	0,00	– 321 762,57
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2011	Faiblesses dans les domaines suivants:	FORFAIT- TAIRE	25,00 %	EUR	– 14 714 299,52	0,00	– 14 714 299,52
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2012	Faiblesses dans les domaines suivants:	FORFAIT- TAIRE	25,00 %	EUR	– 7 046 834,54	0,00	– 7 046 834,54
	Développement rural Feader Axes 1 + 3 — Mesures axées sur les investissements (2007–2013)	2013	Faiblesses dans les domaines suivants:	FORFAIT- TAIRE	25,00 %	EUR	– 5 791 393,96	0,00	– 5 791 393,96
					Total RO:	EUR	– 43 889 966,21	– 682 066,41	– 43 207 899,80

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
SI	Conditionnalité	2013	Faiblesses dans les contrôles sur place des ERMG 1, ERMG 16, ERMG 17, ERMG 18 et la grille d'évaluation. Année de demande 2012	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 63 628,41	0,00	- 63 628,41
	Conditionnalité	2014	Faiblesses dans les contrôles sur place des ERMG 1, ERMG 16, ERMG 17, ERMG 18 et la grille d'évaluation. Année de demande 2012	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	151,64	0,00	151,64
	Conditionnalité	2014	Faiblesses dans les contrôles sur place des ERMG 1, ERMG 16, ERMG 17, ERMG 18 et la grille d'évaluation. Année de demande 2013	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 135 503,29	0,00	- 135 503,29
	Conditionnalité	2015	Faiblesses dans les contrôles sur place des ERMG 1, ERMG 16, ERMG 17, ERMG 18 et la grille d'évaluation. Année de demande 2014	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 72 243,26	0,00	- 72 243,26
					Total SI:	EUR	- 271 223,32	0,00	- 271 223,32
État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
SK	Certification	2014	Apurement des comptes, population Feader hors SIGC, erreur la plus probable	PONC- TUELLE		EUR	- 697 749,56	0,00	- 697 749,56
	Conditionnalité	2012	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2011	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 540 903,88	0,00	- 540 903,88

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2013	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2011	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 4 718,01	0,00	- 4 718,01
	Conditionnalité	2014	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2011	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	41,95	0,00	41,95
	Conditionnalité	2012	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2012	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 24,22	0,00	- 24,22
	Conditionnalité	2013	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2012	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 538 813,81	0,00	- 538 813,81
	Conditionnalité	2014	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2012	FORFAIT- TAIRE	5,00 %	EUR	- 1 195,01	0,00	- 1 195,01
	Conditionnalité	2013	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2013	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 17,66	0,00	- 17,66

État membre	Mesure	EF	Motif	Type	Correction %	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2014	Absence de définition d'un BCAE, contrôle insuffisant de plusieurs ERMG, indulgence du système de sanction pour l'identification des animaux, année de demande 2013	FORFAIT- TAIRE	2,00 %	EUR	- 179 779,34	0,00	- 179 779,34
					Total SK:	EUR	- 1 963 159,54	0,00	- 1 963 159,54

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	- 71 193 175,71	- 2 189 223,27	- 69 003 952,44